

Paris, le 11/10/2023

Scolarité 3^{ème} cycle
« Les Cordeliers »
Bâtiment H
15 rue de l'Ecole de
Médecine
75006 PARIS
[medecine-dfs-
scol3@sorbonne-
universite.fr](mailto:medecine-dfs-scol3@sorbonne-universite.fr)

Objet : notice explicative

Convention de visites d'observation dans le cadre d'un DU/DIU

- Les conventions en 3 exemplaires doivent être entièrement remplies.
- Le nom du DU/DIU ainsi que le numéro d'étudiant(e) doivent impérativement être indiqués.
- Les dates des visites d'observation doivent **obligatoirement** être mentionnées. Toute convention ne comportant aucune date sera retournée.
- Les conventions doivent être signées par les différents intervenants dans l'ordre suivant :
 1. Stagiaire
 2. Enseignant référent
 3. Organisme d'accueil
 4. Doyen - Sorbonne Université
- Les conventions doivent **obligatoirement être adressées à la scolarité par courrier (aucune convention de stage par mail ne sera acceptée) et doivent être accompagnées :**
 - **Attestation de responsabilité civile vie privée au nom de l'étudiant (e)** (en 2 exemplaires)
 - **Attestation de responsabilité civile professionnelle au nom de l'étudiant (e)** (pour tout stage réalisé dans un centre hospitalier ou si l'étudiant(e) a des contacts avec des patients) (en 2 exemplaires).
 - **Deux enveloppes timbrées (format 25X17.6cm)** : l'une libellée aux nom et adresse de l'organisme d'accueil du stage, l'autre aux nom et adresse de l'étudiant(e).

Nous vous rappelons que toute visite d'observation s'achèvera le 31 août 2024 au plus tard. Aucune convention ne sera signée après cette date.

Les conventions doivent être obligatoirement adressées à la Scolarité du 3^{ème} Cycle **avant le début de chaque visite d'observation uniquement par courrier postal.** **Aucune convention de ne sera signée si la visite d'observation est terminée.**